

Priorités CNDS 2016

Professionalisation du mouvement sportif

- Emplois CNDS
- Emplois CIEC
- Apprentissage

Correction des inégalités d'accès à la pratique

- Actions en territoires prioritaires (QPV)
- Publics féminins, en priorité dans les quartiers
- Public en situation de handicap

Actions de développement pour les comités

- Actions promotionnelles
- Soutien aux clubs
- Formation

Sport santé

- Publics sédentaires
- Publics à pathologies chroniques

Apprendre à nager

- Stages de natation, hors scolaires

➤ **Il n'y a plus de dispositif spécifique accompagnement éducatif**

Dates de la campagne

Lancement campagne CNDS : 09/02/2016

Date de remise des dossiers : **AVANT LE 28/03/2016**, cachet de la poste faisant foi (attention, il s'agit du lundi de Pâques)

Compléter le dossier **CERFA 12156*4** (fichier interactif à ouvrir impérativement avec Acrobat Reader)

➤ **Le montant total de la subvention demandé pour l'ensemble des actions ne peut être inférieur à 1500 €** (1000 € pour les associations situées en ZRR et les sections sportives des clubs omnisports)

Documents à joindre impérativement en annexe

- Statuts régulièrement déclarés en préfecture (en cas de 1^{ère} demande)
- RIB
- Rapport d'activité le plus récent
- Compte-rendu financier de subvention pour les associations qui ont reçu une subvention en 2015
- Projet associatif ou plan de développement de l'association
- Plan d'actions constitué des fiches spécifiques thématiques

Important

- Joindre l'attestation d'affiliation fédérale (ou agrément sport pour les associations non affiliées).

Modalités d'envoi

Le dossier et les pièces demandées sont à adresser à :

Direction départementale de la Cohésion Sociale
Cité Administrative
Pôle Sports pour Tous- Bureau 615
20, quai Hippolyte Rossignol - 77010 MELUN CEDEX